

02-02-2016

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,
TENUE LE 2 FÉVRIER 2016 À 22 H 37, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Membres du conseil

Marcel Dubeau
Françoise Geoffroy

Maryse Gouger
Pierre Lépicier

Pierre Provost
Sylvain Trudel

Sous la présidence du maire, M. Martin Desroches.
Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ÉTANT TOUS PRÉSENTS, ILS RENONCENT À
L'AVIS DE CONVOCATION REQUIS ET CONSENTENT À DISCUTER ET À DÉCIDER DE
TOUS LES SUJETS QUI SERONT PRÉSENTÉS LORS DE CETTE SÉANCE.**

LE MAIRE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 22 H 37.

038-2016

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Achat d'un afficheur de vitesse radar – Signalisation Kalitec inc.;
3. Réfection des rues Georges, Henri-Julien et certaines rues du domaine Marier
- Acceptation du cahier de charges n° TP-IN01.11-2016 : entrepreneur;
4. Chemin de la Ligne-Frédéric – Mandat à un arpenteur;
5. Réaménagement du boul. des Beaux-Arts – Paiements à Généreux Construction inc.;
6. Faubourg St-Félix – Prolongement des serv. municipaux sur la rue « C » et une section de la rue « A » :
mandat à Beaudoin Hurens inc.;
7. Programme CHANGÉZ L'AIR – Allocation d'un budget, nombre de poêles (150 \$ du remplacement);
8. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

039-2016

Afficheur de vitesse radar
- Signalisation Kalitec inc.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite sensibiliser les automobilistes à la vitesse à laquelle ils circulent sur les routes féliciennes;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu de procéder à l'achat d'un afficheur de vitesse radar, modèle KERN-0001, et des accessoires nécessaires à son utilisation (supports, batterie Lithium et chargeur) auprès de la compagnie Signalisation Kalitec inc., au montant de 5 840,00 \$ avant taxes, incluant les frais de transport / livraison.

➤ Cette dépense est prise à même les surplus accumulés du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

040-2016

Réfection des rues
Georges, Henri-Julien et
certaines du domaine Marier
- Entrepreneur
- Cahier de charges et
appel d'offres sur Se@o

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu :

1. d'accepter le cahier des charges n° TP-IN01.11-2016 sur la réfection des infrastructures des rues Georges, Henri-Julien et certaines rues du domaine Marier (entrepreneur);
2. de faire paraître un appel d'offres dans un journal distribué sur le territoire de la municipalité et sur le SE@O, soit le système électronique d'appel d'offres reconnu du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

041-2016

Chemin de la Ligne-Frédéric
- Mandat à
GNL arpenteurs-géomètres

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont prévus au cours de l'été 2016 sur le chemin de la Ligne-Frédéric;

CONSIDÉRANT QUE des servitudes doivent être obtenues pour l'égouttement des eaux pluviales;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu de mandater la firme GNL arpenteurs-géomètres inc. à préparer :

- une subdivision à l'intérieur du lot P-127 (ancien lot) d'une superficie de 148,8 m² appartenant à 123907 Canada inc., sur le coin nord-ouest de l'intersection du chemin de la Ligne-Frédéric et le rang St-Martin, en vue d'en faire l'acquisition pour une meilleure configuration de ladite intersection;
- un plan et une description technique pour l'emplacement de la piste cyclable partant du chemin de la Ligne-Frédéric et longeant le côté sud-ouest du lot 5 358 996 pour rejoindre la rue Cézanne;
- un plan et une description technique afin d'obtenir une servitude d'utilité publique entre les lots 5 358 677 et 5 358 678, pour l'égouttement du chemin de la Ligne-Frédéric;
- un plan et une description technique afin d'obtenir une servitude d'utilité publique sur le lot 5 358 578, à la limite arrière des lots 5 358 677, 5 358 678, 5 358 680 et 5 358 681 jusqu'à la voie ferrée, pour l'égouttement du chemin de la Ligne-Frédéric.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

042-2016

Boulevard des Beaux-Arts
- Paiement à
Généreux construction inc.

CONSIDÉRANT la résolution 320-2015 acceptant la soumission de la compagnie Généreux Construction inc., au coût de 83 295,37 \$ taxes incluses, selon le cahier de charges n° TP-IN02.10-2015 pour le réaménagement du boul. des Beaux-Arts (72 446,50 \$ avant taxes);

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires ont été requis dans le cadre du réaménagement du boulevard;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux concernaient la réfection du boulevard, le ragréage aux rues perpendiculaires (avenue Cézanne et chemin de Joliette) ainsi que le branchement de la mairie au réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT quelques erreurs de calculs de quantité de la firme d'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'autoriser le paiement des factures suivantes datées du 15 décembre 2015 à la compagnie Généreux construction inc. (dossier 150534-A de la firme El-Tabbah Swaminadhan), en prenant soin de soustraire les retenues pour chacune d'elles :

TRAVAUX	MONTANT AVANT TAXES
Réaménagement du boul. des Beaux-Arts, selon la résolution n° 320-2015	94 874,00 \$
Ragréage aux rues perpendiculaires	8 833,61 \$
Branchement de la mairie à l'aqueduc	1 139,60 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

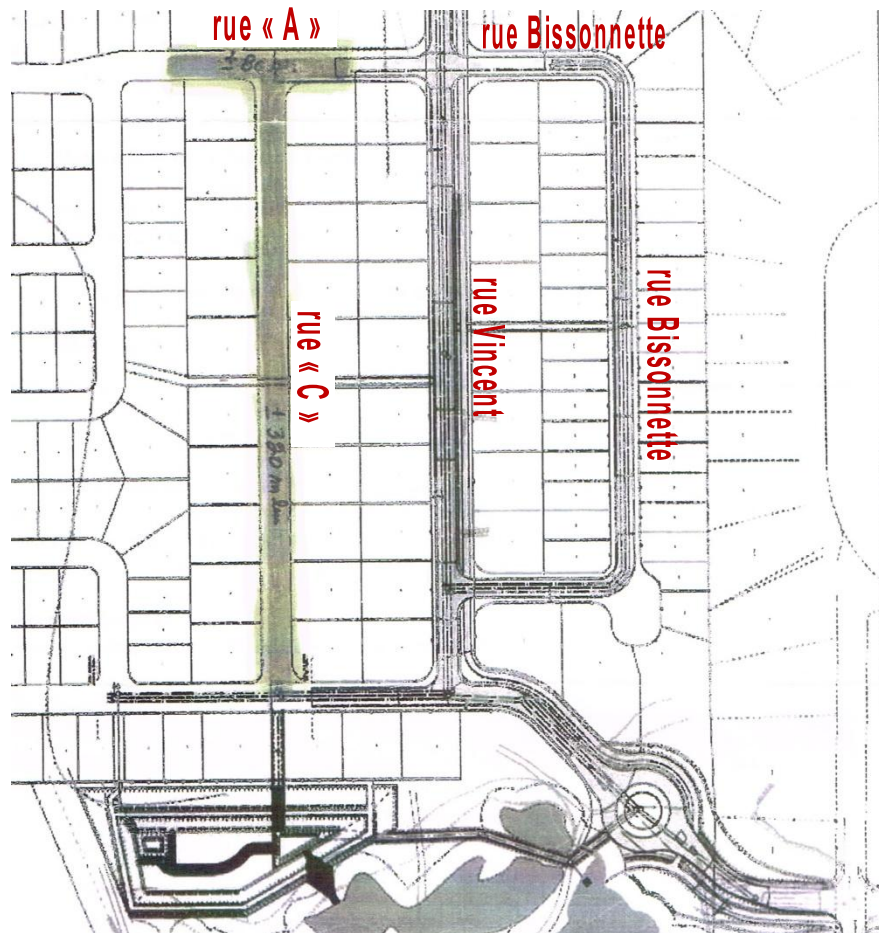
043-2016

Faubourg St-Félix
Prolongement des serv. mun.
rue « C » et section rue « A »

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu de mandater la firme Beaudoin Hurens inc. à effectuer les travaux suivants afin de compléter les infrastructures municipales pour la rue « C » et une section de la rue « A » (rue Bissonnette), selon la description ci-dessous et pour un montant de 20 700 \$ avant taxes :

Description des services	Honoraires avant taxes
1.0 Plan et devis, bordereaux des quantités, assister à l'ouverture des soumissions, analyse des soumissions reçues et recommandation du plus bas soumissionnaire conforme	10 300 \$
2.0 Surveillance bureau	3 800 \$
3.0 Surveillance chantier avec un de nos représentants en permanence tout au long de la durée des travaux	6 600 \$
TOTAL (avant les taxes applicables)	20 700 \$

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 043-2016



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

044-2016

Programme CHANGEZ D'AIR!
- Allocation d'un budget,
nombre de poêles

CONSIDÉRANT la résolution n° 386-2015 confirmant le désir de la Municipalité d'être partenaire au programme CHANGEZ D'AIR! 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit déterminer le nombre limite de poêles à remplacer;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que :

1. la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois participe au programme en accordant un montant de 150 \$ pour le remplacement d'un vieil appareil de chauffage au bois par un neuf, installé sur son territoire;
2. le maximum de vieux appareils de chauffage au bois remplacés sur le territoire soit établi à **10 pour l'année 2016;**

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 044-2016

3. le budget soit fixé à 1 500 \$ pour ce dossier, pris à même le compte dons et subventions (compte n° 02 701 20 970);
4. le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier soient autorisés à signer une entente avec l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) pour préciser les conditions de la participation de la Municipalité au programme CHANGEZ D'AIR!

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

045-2016

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Provost, il est résolu qu'à 22 h 44 la présente séance soit levée.

Martin Desroches, maire

René Charbonneau, sec.-trés. / dir. gén.

« Je, Martin Desroches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».